OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION:

Ce protocole définit les conditions d'acheminement des prélèvements au laboratoire et les conditions de transport à respecter.

DOCUMENTS ASSOCIES

- Manuel de prélèvement
- Consignes à respecter
- Arrêté ADR relatif au transport des marchandises dangereuses par route (JO n°297 du 21 décembre 2008).
- Traçabilité ramassage d'examens de biologie médicale BMC
- Traçabilité horodatage laboratoire

RESPONSABILITE

- Personnel du laboratoire
- Personnel des services soignants
- Coursiers service DALI

DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

1) Modalités d'acheminement :

Les échantillons doivent être acheminés dans des délais et des conditions de température permettant de préserver l'intégrité de l'échantillon. La qualité du résultat en dépend.

⇨Les délais d'acheminement demandés par le laboratoire sont consultables sur le manuel de prélèvement Viskali par examen.

⇨Les prélèvements urgents sont conditionnés en sachets rouges et déposés au guichet du laboratoire en prévenant par la sonnette et l'interphone.

⇨Les prélèvements des services prioritaires sont conditionnés en sachets bleus et déposés au guichet du laboratoire en prévenant par la sonnette et l'interphone.

L'ensemble des prélèvements sont horodatés par les coursiers et les soignants à l'arrivée au laboratoire.

1-1 - Unités de soins situées dans l'enceinte du Centre hospitalier

1) Acheminements du lundi au vendredi, de 7H45 à 15h30

Un coursier dédié au laboratoire assure l'acheminement des prélèvements effectués dans les services jusqu'au laboratoire. Les prélèvements sont collectés dans des sacoches isothermes.
Les collectes sont planifiées :

- 7H45 : services gynéco-obstétrique
- 7h50 : services du bloc central de P11 à P4

COPIE NON GERÉE

- 8h10 : services du bloc central de P11 à P4
- 8h10 : services gynéco-obstétrique et Bloc maternité
- 8h20 : C2GC
- 8h30 : Alurad
- 8h40 : services du bloc central de P10 à P4
- 8h55 : services MPR et UMS
- 9h 05: services d'oncologie et oncologie de jour
- 9h20 : C2GC
- 9h30
- 11h30
- 13h00
- 14h30

  } services du bloc central de P10 à P4
- 13H45 : C2GC
- 14h10 : Onco bulle
- 14h15 : mardi et vendredi au Centre de planification
- 14h25 : Alurad
- 15H00 : C2GC

- **Les prélèvements non urgents** effectués à proximité des heures de collecte par les services de soins du bloc de P10 à P4, sont déposés dans les armoires fermées, situées à chaque étage au niveau des ascenseurs des patients hospitalisés.
  Les autres services les déposent dans une boite identifiée « examens de laboratoire » disponible dans leur salle de soins. Ces examens seront pris par la coursière. La traçabilité des heures de ramassage est notée sur des feuilles d'enregistrement.
  Les prélèvements sont déposés au secrétariat avec traçabilité des dépôts par horodatage.

- **Les prélèvements urgents ou effectués à distance des heures de collecte** sont acheminés par les services de soins ou par la coursière sur demande au tel : 5000 les prescriptions sont horodatées au niveau du guichet.

2) Acheminements de 15h40 au lendemain matin 7h45 durant les jours ouvrables,
Le samedi, le dimanche et jours fériés:

Tous les prélèvements sont déposés au guichet. L'acheminement est toujours effectué par un agent du service de soins qui trace l'heure d'arrivée au laboratoire en horodatant la prescription au niveau du guichet.

- **Les prélèvements non urgents** sont introduits dans les orifices prévus à cet effet au niveau du guichet. Les jours de garde, de 8 à 10 heures, les prélèvements sont alors déposés dans des plateaux, le technicien est informé par l'interphone.
- **Les prélèvements urgents** sont directement donnés au technicien averti par la sonnette et l'interphone.

3) Cas particuliers

- **Urgences vitales :**
  Elles doivent être téléphonées par le service de soins, conditionnées en sachets rouges et données en main propre au technicien informé au guichet.

COPIE NON CERTIFIEE

- **Services prioritaires :**

  – **Urgences, réanimation et bloc maternité**

Les prélèvements sont transmis par obus (rouge pour les urgences, bleu pour la réanimation, vert pour le service USC et rose pour le bloc obstétrique).Arrivée des pneumatiques dans la salle de biochimie, à l'exception des prélèvements précieux qui sont déposés au guichet. L'arrivée de l'obus est annoncée par une répercussion d'alarmes sur les téléphones 6663, 7316 et 7312
Afin d'anticiper une procédure dégradée en cas de panne ponctuelle des obus, tous les prélèvements de ces services sont acheminés en sachets rouges.

  – **Oncologie, cardiologie, ambulatoire, néphrologie, hémodialyse, pédiatrie, Soins intensif neuro*vasculaire**

Tous les prélèvements provenant de ces services sont déposés au guichet 24H/24 dans des sachets bleus identifiant la priorité de prise en charge. Les techniciens et les secrétaires sont prévenus par la sonnette et l'interphone.

Remarque : Les demandes de sang et de PSL sont réceptionnées également au guichet, le technicien est averti par l'interphone.

.

2 - Unités de soins situées hors de l'enceinte du Centre Hospitalier

Unitées concernées : Le Long séjour «Bel Air», la psychiatrie, le pôle Saint Germain

  – ***Service : BEL AIR***

Du lundi au vendredi, *les* prélèvements sont acheminés par logistique interne à 8H15, 13 H30 et 15H15. Ils sont mis dans une poche d'examen et transportés dans une sacoche isotherme identifiée (destinataire et expéditeur).
Les prélèvements urgents en dehors de ces horaires sont acheminés par l'ambulancier du SMUR dans une sacoche isotherme identifiée.

  – ***Service : PSYCHIATRIE***

Du lundi au vendredi, *les* prélèvements sont acheminés par logistique interne à 8H15 et13H15 .Ils sont mis dans une poche d'examen et transportés dans une sacoche isotherme identifiée au nom du service.
En dehors de ces horaires, les prélèvements sont acheminés dans une sacoche isotherme identifiée au nom du service par le personnel avec un véhicule du Centre Hospitalier.

  – **Pôle Saint Germain**

Les prélèvements de Saint Germain sont acheminés le matin par un coursier de Saint Germain et l'après-midi par le vaguemestre du CH.
Les urgences sont gérées par le personnel en interne.

COPIE NON GERÉE

2) Conservation

Sources	Révision des recommandations pré-analytiques en hémostase GEHT (Décembre 2018). SFBC : Recommandations pour l'accréditation des laboratoires de biologie médicale : « Phase pré-analytique »
Règles générales	Pour la conservation des analyses se reporter au manuel de prélèvement L'heure du prélèvement doit impérativement être renseignée sur le bon de demande. • Après le prélèvement, des altérations de l'échantillon peuvent être induites par le délai ou les conditions de stockage. • La rapidité du transport, un stockage limité et le respect des conditions de température optimales assurent la qualité du résultat. • Conserver les prélèvements à température ambiante et les amener le plus rapidement possible au laboratoire Les recommandations du CLSI sont de 2 heures pour un acheminement et une séparation physique du sérum/plasma des cellules. (entre le prélèvement et sa prise en charge technique) • Attention certains échantillons doivent être conservés à 4°C et d'autres sont à congeler immédiatement. • Éviter de secouer les tubes (risque d'hémolyse).
Cas particuliers	• Le TCA avec HNF et/ou activité anti-Xa HNF doivent parvenir au laboratoire dans les 2 heures suivant le prélèvement. • Les Acides aminés et NSE doivent être congelés dans l'heure suivant le prélèvement • L'Ammoniémie : Transfert immédiat au laboratoire, dans les 10 minutes après le prélèvement. Centrifugation à 4 °C • Le Gaz du sang-Latates doivent être analysés dans les 30 minutes et acheminés au laboratoire dans les 15 mn après le prélèvement • ACTH doit être centrifugé à 4°C et congelé à -20°C si prélèvement sur tube EDTA ; sur tube EDTA+aprotinine : centrifugation normale • Les Cryoglobulines doivent être conservées à 37°C jusqu'à leur arrivée au laboratoire (mallette prévue à cet effet) • Éviter l'effet direct de la lumière pour les paramètres sensibles : bilirubine, vitamines C, A et E, porphyrines, folates.

COPIE NON GERÉE

LCR	• Transférer les flacons au laboratoire le plus rapidement possible, à température ambiante. Urgence

3) Transport

Définition	**Matières infectieuses** (Produit de la classe 6,2) : matières dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'elles contiennent des agents pathogènes. **Micro organismes** (Agents pathogènes) : bactéries, virus, parasites, champignons dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'ils provoquent des maladies infectieuses chez l'homme ou l'animal.
Références documentaires	Arrêté ADR » (JORF n°0297 du 21 décembre 2008) Arrêté de la 26/11/1999 bonne exécution des analyses de biologie médicale GBEA
Conditions requises pour l'emballage des échantillons	Le système de base **du triple emballage** est utilisé au laboratoire avec les dispositions et normes d'étiquetage suivantes : • Les récipients primaires sont les tubes, les flacons, les réceptacles d'écouvillons et tous les récipients étanches. • Le récipient secondaire est composé d'une boite étanche et résistante dont le fond est tapissé d'un matériau absorbant ou d'une poche fermée hermétiquement. • Le récipient secondaire est placé dans une glacière rigide mise dans un compartiment spécifique à l'intérieur des véhicules. • L'étiquetage de l'emballage externe comporte les éléments suivants : - nom, adresse et numéro de téléphone du destinataire - nom, adresse et numéro de téléphone de l'expéditeur - le logo UN3373 et « Matière biologique de catégorie B » figure sur l'emballage externe

COPIE NON GERÉE

Transport	Il s'agit des transports de spécimens, d'une clinique, d'un laboratoire, d'un centre de prélèvement, au laboratoire, ainsi que les prélèvements effectués à domicile. Les matières ne doivent avoir aucune possibilité de s'échapper dans des conditions normales de transport. <u>Compartiments à température dirigée :</u> - Température ambiante - Température 2-4°C - Température -20°C <u>Délai :</u> - transport urgent < 30 minutes - transport rapide > 30 minutes - transport programmé <à 2 heures Le transport doit s'effectuer le plus rapidement possible en prenant toutes les précautions pour éviter les risques de contamination et de dégradation des constituants. Il est interdit de transporter des voyageurs dans les unités de transport où sont entreposées des matières dangereuses. Il est impératif d'effectuer un contrôle régulier de l'hygiène des containers et du véhicule.
Equipement du véhicule	Dans chaque véhicule de transport doit se trouver un équipement pour intervenir en cas de déversement accidentel et comprenant : - du matériau absorbant - un désinfectant chloré - une poubelle étanche - des gants à usage unique - les véhicules sont équipés de d'extincteur - de gilet fluorescent de sécurité

COPIE NON GERE